

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat**

Rapporteur : Florence Presson

Depuis 2012, dans le cadre de ses démarches de démocratie participative, la Ville a engagé une large concertation avec les habitants sur divers sujets ou projets importants.

En 2019, la démarche de concertation « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* » a ainsi mis en lumière le désir et la préoccupation des habitants de travailler sur les questions liées à la préservation de l'environnement.

Dans le prolongement de cette démarche, le Collectif scéen pour l'environnement s'est réuni à deux reprises pour travailler – sur proposition de la Ville – sur la lutte contre la précarité et le gaspillage énergétiques de l'habitat, quel que soit le pouvoir d'achat de l'occupant, afin que celle-ci soit une priorité absolue dans les politiques publiques en devenant la grande cause nationale 2020.

En effet, depuis de nombreuses années, la ville de Sceaux s'engage pour la rénovation énergétique des copropriétés. Ainsi, la Ville organise régulièrement des rencontres et des actions de sensibilisation telles qu'une réunion annuelle des présidents de conseils syndicaux de copropriété, des cycles de conférences débats sur les énergies, une formation à destination des citoyens afin de faciliter les démarches de rénovation énergétique, un forum de la rénovation énergétique depuis plus de trois ans, la conservation du point info énergie dans les locaux de la ville...

En 2020, la ville de Sceaux devient commune expérimentatrice du Parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP), qui s'inscrit dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) porté par la Métropole du Grand Paris et le Ministère de la transition écologique et sociale.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le vœu ci-joint élaboré en concertation avec le Collectif scéen pour l'environnement.

Il est par ailleurs proposé de s'engager à porter ce vœu auprès du président de la République et du Premier ministre, ainsi qu'auprès du Parlement européen, de la Métropole du Grand Paris, des collectivités membres de celle-ci, de Vallée Sud – Grand Paris, du département des Hauts- de-Seine, de la région Ile-de-France et de l'Association des maires de France.